

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

Le huit février deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme CAILLER, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, M. PINARD.

Absents :, Mme HELIOU qui donne pouvoir à Mme BLENET, Mme COGNEAU, Mme MUSART, Mme SEGRETAIN, M. TESSIER, M. ABELS, Mme FROIN, excusés.

---

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

---

### **I – FINANCES COMMUNALES**

- Résultats budget 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du budget de l'année 2017. L'excédent de la section de fonctionnement est équivalent à celui de 2016 et devrait dégager environ 100 000.00 € pour les dépenses d'investissement.

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>RAR</b>
Dépenses	551 144,38 €	50 175,00 €
Recettes	478 911,76 €	40 950,00 €
Déficit 2017	- <b>72 232,62 €</b>	
Déficit reporté 2016	83 658,69 €	
Besoin de financement (avec RAR)	165 116,31 €	
<b>A inscrire au budget primitif 2018 au 001 dépenses</b>	<b>114 941,31 €</b>	

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	897 244,39 €
Recettes	1 062 937,77 €
<b>Excédent 2017</b>	<b>165 693,38 €</b>
Excédent reporté 2016	143 853,31 €
Excédent cumulés fonctionnement	309 546,69 €
Autofinancement investissement (1068)	165 116,31 €
<b>A inscrire au budget primitif 2018 au 002 recettes</b>	<b>144 430,38 €</b>

- Tableau des emprunts 2018

Monsieur le Maire présente le tableau des emprunts, avec le montant des annuités à rembourser au cours de l'année qui représente 80 777.24 €,

Un prêt s'est terminé en 2017 mais a été remplacé par celui contracté pour les travaux de la salle des Tilleuls. La commune reste toutefois avec un taux d'endettement très faible.

- Financement détaillé du budget fêtes et cérémonies 2018 :

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis. Le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement de la liste des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Le comptable ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité, demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232.

La présente délibération fixe les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes aux événements ci-après :

- Diverses prestations de services lors de cérémonies officielles et inaugurations, de manifestations d'ordre culturel, les vœux de nouvelle année, feu d'artifice ;
- Frais de repas, buffets, cocktails, apéritifs ;
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements sportifs, culturels ou lors de réceptions officielles.

- Taxes d'imposition 2018

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif de l'évolution des taxes d'imposition sur plusieurs années. Aucune majoration n'a été appliquée depuis 2015.

Les bases fixées par l'Etat n'ont pas encore été communiquées. Aucune circulaire ni informations se sont parvenues sur la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est plutôt favorable au maintien des taux, mais décide de différer le vote d'un mois dans l'attente d'informations des services fiscaux.

- Evolution des consommations d'énergie

Le conseil municipal prend connaissance de l'évolution des dépenses d'énergie (gaz et électricité) pour le groupe scolaire et la mairie.

Bien que les superficies aient augmenté à l'école avec la construction d'une classe supplémentaire, des locaux de l'ALSH, et l'agrandissement du dortoir, les dépenses sont en baisse. Cela est dû en partie au raccordement au réseau collectif de gaz.

Il serait intéressant de connaître l'évolution de la consommation d'électricité de la salle des Tilleuls.

- Analyse dépenses d'investissement

Monsieur le Maire présente une analyse des principales dépenses d'investissement depuis l'année 2013, soit sur 5 budgets :

<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>COÛT TOTAL</b>
Bibliothèque	32 000.00
Commerce 1 rue Honoré Balzac	30 000.00
Locaux techniques	170 000.00
Matériel de voirie (dont tracteurs)	124 900.00
Voirie rurale	251 000.00
Aménagement bourg	188 600.00
Incendie	7 400.00
Ecole	451 800.00
Bâtiments communaux	31 000.00
Salle des tilleuls	260 000.00
Eclairage public	79 700.00
Informatique école-mairie	31 300.00
PAVE-ADAP	13 000.00
Cimetière	11 000.00
Total des dépenses	<b>1 681 700.00</b>
Dépense moyenne par année	<b>336 340.00</b>

- Réflexions sur le budget 2018

Monsieur le Maire présente un tableau estimatif du budget de l'année 2018, établi d'après les premiers chiffres connus. Il apparaît une baisse de la section de fonctionnement, due principalement à une diminution des charges salariales en raison du départ d'un agent, de l'arrêt des emplois aidés et de celui des rythmes scolaires à 4 jours et demie d'école.

Une somme d'environ 100 000.00 € devrait pouvoir être dégagée pour les dépenses d'investissement.

La section d'investissement laisse apparaître un montant de recettes qui permettra de l'autofinancement, notamment un FC TVA plus important et l'encaissement des soldes de subventions pour la salle des Tilleuls.

Le budget 2018 sera étudié lors de la commission générale du 22 février et soumis au vote lors de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars.

## II – QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un représentant TVI pour les journées « sur les chemins des talents et savoir-faire »

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre souhaite renouveler l'opération « Sur les chemins des talents et savoir-faire » et demande à chaque commune de désigner un représentant.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité, désigne Dominique DUPOISSON, qui se propose pour représenter la commune.

Il est à noter que l'organisation de cette manifestation sera déléguée aux communes. Il est également proposé de les grouper avec la journée « ferme ouverte » organisée dans le cadre du comice agricole

- Dossier sécheresse

Monsieur le Maire et Sébastien CORNEAU, maire-adjoint ont assisté à une réunion de l'association ASSIL, composé de représentants de communes et de personnes sinistrées suite aux phénomènes de retrait liés à la sécheresse.

20 communes étaient présentes, toutes ayant des habitants sinistrés pour lesquels les services de l'Etat n'ont pas reconnu l'état de catastrophe naturelle qui permet des prises en charge par les assurances.

Les propriétaires de 9 habitations de la commune ont déposé un dossier pour la sécheresse de l'année 2016. Les sinistrés sont encouragés à adhérer individuellement à l'association.

L'association est mandatée pour défendre les dossiers des communes regroupées et des habitants concernés, attaquer les décisions pour reconnaître les phénomènes de retrait liés à la sécheresse et faire modifier la loi sur leurs modalités

Monsieur CORNEAU propose d'organiser une réunion avec les victimes et d'inviter le président de l'association pour les informer des démarches en cours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire qui a pour mission la défense des communes et de leurs habitants liée aux conséquences des phénomènes de retrait - gonflement d'argiles, ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses.

Si la commune adhère, elle doit verser une participation financière de 20.00 € par an.

Conformément aux statuts, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au sein de ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer à l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire et de verser une cotisation annuelle de 20.00 €,

Approuve les statuts ci-annexés,

Procède à la désignation des représentants :

- Titulaire : M. CORNEAU Sébastien, Maire-Adjoint,
- Suppléant : M. LOIZON Eric, Maire

- Carnaval des P'tits Thilouzains

L'association des P'tits Thilouzains organise un carnaval dans le centre bourg, samedi 10 février prochain après midi, suivi d'une « boum » pour les enfants à la salle des Tilleuls.

- Autres questions

Alain MATIAS rappelle la demande de panneau pour limiter stationnement des véhicules électriques, et signale qu'il existe déjà un panneau. Il est proposé de préparer des « papillons » à déposer sur les pare brises.

Les membres du conseil municipal relèvent le retour positif sur le déneigement des rues et routes de la commune, tôt le matin, par le personnel technique, en en début de semaine, le Département est également passé saler ses routes rapidement.

Patrice JUZEAU tient à souligner l'investissement des agents techniques, suite à la présentation des dossiers techniques sur les espaces verts et de la voirie et des réseaux.

Dominique DUPOISSON a noté que plusieurs dossiers ont été mis dans AGORA permettant aux élus d'en prendre connaissance, notamment les fichiers pour la préparation de la commission de voirie

Elle signale que suite aux chutes de neige, des coupures d'électricité sont survenues dans plusieurs endroits de la commune, assez longues dans certains hameaux.

Elle rappelle la soirée organisée le samedi 24 février, salle des Tilleuls, par la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, au cours de laquelle sera présenté un spectacle de magie intitulé « Menteur ? » qui passe également à Paris. Les réservations sont à faire auprès de la CC TVI.

Une proposition de spectacle de rue a été reçue, avec deux comédiens,

L'agenda culturel du 1<sup>er</sup> semestre, livré en petit nombre, sera déposé dans des commerces et distribué aux associations.

Une exposition sur le cirque est organisée par l'association « Lire à Thilouze » du 15 au 20 février, pour les scolaires principalement. Elle sera ouverte au public le samedi 17 février.

Lors du dernier conseil communautaire de Touraine Vallée de l'Indre, a été validée la cession par le Département à la communauté de communes, de la zone d'activités ISOPARC, au prix de 3 000 000.00 €. La superficie de la zone est d'environ 200 hectares dont 60 qui sont déjà commercialisés. La moitié de la somme a été payée comptant sur les fonds propres du syndicat Sud Indre Développement qui va être dissout. Le reste sera financé par la fiscalité en plusieurs années. Plusieurs projets d'installation sont en cours dont un, très important, qui, s'il se réalise, permettrait un important apport financier.

Le projet de station et de vente de véhicules hydrogène est bien avancé. L'achat du véhicule devrait bénéficier de subventions à hauteur de 60 à 80%

La communauté de communes a recruté une responsable du service économique qui est une habitante de la commune.

Eric LOIZON informe qu'il a repris la vice-présidence de la compétence tourisme en remplacement du maire d'Azay le Rideau.

Le budget 2017 de la communauté de communes présente un excédent de 3 500 000.00 €.

Nicole FORGET a assisté à l'assemblée générale du Club Loisirs et Amitiés. Un nouveau président a été élu qui habite PONT DE RUAN. Le conseil municipal regrette qu'aucun habitant de la commune n'ait souhaité prendre la relève.

L'assemblée générale du comité de jumelage avec CROSTON s'est tenue récemment. Peu de manifestations seront organisées en raison du manque de participants.

Sébastien CORNEAU fait part de la rencontre avec le président de l'association de la cantine scolaire, pour faire le point sur les familles qui ont des difficultés de paiement. Il a rappelé la politique de la commune d'accueillir les enfants même en cas d'impayés et l'important financement de ce service par la commune. Il est demandé de faire un diagnostic financier cette année (locaux, matériel, fluides, partie du personnel).

Eric LOIZON informe le conseil municipal de la démission de Cindy DUFFOURT qui pourra permettre une réorganisation du service administratif.

Une réunion a eu lieu avec la société d'aménagement urbain VIABILIS concernant le projet de lotissement situé en face du stade. Le dossier de permis d'aménager devrait être déposé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 30

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 1er mars 2018 à 18h30.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	
HELIOU Sabrina	Excusée donne pouvoir à Séverine BLENET
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	Excusée
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	Excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	Excusée
TESSIER Christophe	Excusé
ABELS Grégory	Excusé
FROIN Laëtitia	Excusée
PINARD Yannick	